



RÈGLEMENT – CAHIER DES CHARGES 2016

TROPHÉE DÉPARTEMENTAL des JEUNES CYCLISTES

L'école de vélo a pour objectif la découverte et la pratique du cyclisme dans sa diversité. Le Comité Départemental de Haute-Savoie organise un Trophée départemental du jeune cycliste et un Trophée départemental du jeune vététiste comprenant chacun, un classement individuel et un classement par clubs. Ce document reprend le règlement du seul Trophée départemental du jeune cycliste.

Rappels sur l'activité jeunes

Les écoles de cyclisme sont ouvertes aux jeunes âgés de 4 à 14 ans dans l'année.

Catégories	Âges	Années
Pré-licenciés	de 4 à 6 ans	2012-2011-2010
Poussins	de 7 à 8 ans	2009-2008
Pupilles	de 9 à 10 ans	2007-2006
Benjamins	de 11 à 12 ans	2005-2004
Minimes	de 13 à 14 ans	2003-2002

▪ Catégories de licences

Licence compétition « Jeunes » de l'année ou licence accueil.

▪ Saison

Les activités sont autorisées toute l'année, dans les différentes spécialités. Le nombre de jours de courses pouvant être disputées dans l'année par un jeune en école de vélo n'est pas limité. Un jeune peut courir n'importe quel jour de la semaine et même 2 jours de suite (exemple du TRJC ou TFJC). Il est de la responsabilité de chaque comité régional (et par là même de chaque comité départemental, de chaque club, de chaque éducateur, de chaque parent) de contrôler l'activité des jeunes et d'éviter les dérives par une bonne gestion du calendrier et un bon encadrement dans les clubs.

▪ Matériel, développements et braquets

Le coureur doit se présenter avec un vélo propre, en bon état, et répondant à la réglementation. Pour les cyclo-cross, les VTT sont admis à condition de ne pas présenter de danger (corne de vache, béquille).

Pour les épreuves sur route, piste et cyclo-cross, le développement est limité à 5,60 m pour toutes les catégories soit par exemple 42/16 pour des roues de 700, sauf pour les minimes qui auront

un développement maximal de 7.01 m soit par exemple 46/14 pour des roues de 700.

- Équipement vestimentaire et sécurité :

Le port du casque à coque rigide et des gants est obligatoire (à l'échauffement et en compétition)

- Epreuves

Tous les types d'épreuves se travaillent dans les séances écoles de vélo des clubs.

- Épreuves d'adresse

Ces épreuves se disputent sur un parcours où sont répartis divers obstacles obligeant à réaliser certains gestes techniques (passages sous obstacles, slaloms, ramassages d'objets, descentes de vélo...)

Temps maximum : - Pré licenciés: 2 min
- Poussins et Pupilles: 2 min 30
- Benjamins: 3 min 30
- Minimes: 5 min (épreuve d'adresse sur parcours de cyclo-cross)

- Épreuves sur route

Distance maximum : - Poussins: 5 km
- Pupilles: 10 km
- Benjamins: 15 km
- Minimes: 30 km (40 km pour épreuves officielles)

Afin de préparer au mieux les coureurs pour l'année suivante, nous conseillons d'approcher au plus près la distance maximale.

- Épreuves de Vitesse

Des séries de sprint (départ arrêté ou départ lancé) peuvent également être organisées.

En cas d'incident de parcours (coureur qui déchausse ou qui déraille par exemple), le jeune a droit de recommencer une seule fois (si l'épreuve comporte 2 sprints, le jeune ne peut recommencer).

- Épreuves Combinées

Des épreuves pouvant contenir des épreuves de vitesse, d'adresse, etc.

- Épreuves de cyclo-cross :

L'épreuve comporte des obstacles naturels (buttes, fossés, arbres à contourner, obstacles à sauter) et artificiels (planches, etc.).

Tout franchissement d'obstacle doit pouvoir s'effectuer à vélo ou par soulevé (portage interdit).

Une planche de 20cm maximum avec descente de vélo obligatoire est autorisée pour les benjamins et les minimes, elle est interdite pour les autres catégories.

Les escaliers sont interdits.

Une zone de dépannage est matérialisée sur le parcours. Le dépannage en dehors de cette zone est interdit pour les minimes.

Le changement de vélo est interdit.

Durée maximum :

- Pré-licenciés : 5 min
- Poussins : 7 min
- Pupilles : 10 min
- Benjamins : 15 min
- Minimes : 20 min

TROPHEE DEPARTEMENTAL DU JEUNE CYCLISTE 2016

Date	Club organisateur	Lieu	Epreuves
Dimanche 17 avril	VC CLUSES-SCIONZIER	CLUSES	Slalom éducatif Course sur route
Dimanche 1 ^{er} mai	UC GESSIENNE	PREVESSIN	Course route Sprint
Dimanche 15 mai	UC PASSY MONT-BLANC	PASSY	Jeux PL, Pns, Pu, benj / CLM Min Course sur route
Samedi 4 juin	CS MEGEVE	MEGEVE	Course de côte Jeux pour PL , PS Cyclo-cross CLM pour Benj, Min
Dimanche 12 juin	V.C ANNEMASSE	VILLE LA GRAND	Course sur route Sprint
Dimanche 26 juin	CD 74	MARIGNIER	Course sur route Sprint Jeux
Dimanche 4 septembre	ANNECY CC	ANNECY	Sprint Course sur route
Dimanche 18 septembre	EVIAN VELO	EVIAN	Cyclo-cross
Dimanche 2 octobre	U.C SEYSSEL-FRANGY	SEYSSEL	Cyclo-cross

L'épreuve du **2 octobre à MOTZ** servira de finale pour le **Trophée Départemental du Jeune Cycliste** et pour le **Trophée Départemental du Jeune Vététiste**.

Article 1 : Organisation des différentes épreuves

Lors de chaque compétition, le club organisateur s'engage à proposer une manifestation conviviale et à mettre tout en œuvre pour que les épreuves se déroulent dans de bonnes conditions : fluidité des épreuves, informations aux coureurs, classements affichés dans des délais raisonnables, sécurité du circuit et aux abords ...

Comme en 2015 les horaires des manches du TDJC sont uniformisés :

- 9h : remise des dossards
- 9h40 : réunion éducateurs
- 10h : 1er départ.

***Rappel** : une compétition école de vélo comporte au moins 2 épreuves et chaque coureur est tenu de participer à toutes les épreuves du jour (un coureur ne participant pas à toutes les épreuves du jour, ne sera pas classé sauf en cas d'incident technique dûment signalé ou accident).

La date et les détails d'organisation des épreuves seront confirmés par chaque organisateur le plus tôt possible et devront parvenir aux responsables des clubs au moins 21 jours avant l'épreuve (notamment les jeux)

- Ne pas oublier de déclarer l'épreuve auprès du Comité Rhône-Alpes (Délivrance de l'assurance responsabilité civile organisateur et de l'attestation de conformité).
- L'épreuve ayant été déclarée à la FFC, les engagements se font par Internet (www.ffc.fr) comme toute épreuve routière.
- Les engagements sont gratuits pour ces épreuves écoles de vélo.

*** Sécurité :**

L'organisateur doit mettre en œuvre les moyens humains et matériels adaptés selon l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

L'organisateur a une obligation de moyens qui lui impose de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents et de mettre en place une chaîne de secours, de soins et d'évacuation d'un éventuel blessé (parmi les concurrents, le public ou l'organisation).

Pour toutes les épreuves, l'organisateur présentera les moyens de secours qu'il souhaite mettre en œuvre. Ce dispositif proposé sera apprécié par les services compétents. Les dispositions relatives à ces moyens de secours sera fonction de l'importance de la manifestation (nombre de compétiteurs, importance du public) et de la nature du parcours.

L'organisateur devra prévoir :

* une trousse médicale de premiers secours, a un emplacement défini et connu de toute l'organisation (organisateur, arbitres...). Cette trousse médicale permettra d'apporter les premiers secours en cas d'accident

* 2 secouristes majeurs titulaires du PSC1 affectés uniquement à cette fonction.

* 1 véhicule dédié aux 2 secouristes pour se déplacer sur le circuit. Ils seront équipés de moyens de communication adaptés au circuit.

Ordre de départ :

Épreuves route : Afin d'éviter tout problème et toute contestation, la position des clubs sur la ligne de départ est définie en début de saison pour chaque épreuve route. **Voir Annexe 3**

Épreuves de cyclo-cross : La position des coureurs est individuelle selon l'ordre du classement général du TDJC

Tout coureur ne respectant pas ces règles se verra averti dans un premier temps et disqualifié dans un second temps.

Pour ces deux épreuves les coureurs hors-département (excepté UC Gessienne) partent en dernière ligne

Article 2 : Déroulement des épreuves

Afin d'éviter toute irrégularité et toute contestation, la réglementation FFC en vigueur sera strictement appliquée (pour les épreuves d'adresse, il sera fait application du règlement de l'épreuve préparée par le club organisateur).

Toutes les épreuves seront dirigées par un jury composé d'un arbitre officiel et/ou d'au moins un éducateur diplômé du club organisateur ; ce jury pourra être complété par des arbitres stagiaires jeunes ou un jeune.

Un contrôle des développements sera effectué avant chaque course. Un délai suffisant est donc à prévoir avant chaque épreuve pour effectuer ce contrôle. Lors des cyclo-cross (sauf la finale), les développements seront limités et également contrôlés.

En fonction du nombre de coureurs engagés dans chaque catégorie, des épreuves spécifiques féminines pourront être organisées si dans une catégorie au moins 8 filles sont présentes. Dans tous les cas, des classements séparés garçons et filles seront établis pour chaque épreuve.

Les épreuves sont identiques pour les garçons et les filles d'une même catégorie de pré-licenciés à minimes.

Seul le responsable de chaque école de vélo désigné comme tel sur la liste d'engagement pourra porter réclamation auprès du jury. En début de saison, chaque club devra porter ce règlement à la connaissance de tous ses coureurs, éducateurs ainsi qu'aux parents des jeunes coureurs. Un exemplaire de ce règlement sera diffusé à chaque coureur. Le règlement sera publié sur le site du comité départemental afin de permettre à tous d'en prendre connaissance.

Rappels sur quelques points particuliers de la réglementation :

- Le coureur doit passer la ligne d'arrivée les deux mains sur le guidon (un coureur franchissant seul la ligne d'arrivée en vainqueur, peut lever un bras).
- Chaque coureur doit défendre ses chances à l'arrivée.
- Lors des épreuves de cyclo-cross, le coureur part sans bidon et le ravitaillement est interdit.
- Pour les autres épreuves, le bidon est autorisé à partir de la catégorie benjamin. Il n'y a pas de ravitaillement autorisé pendant les épreuves route.
- Les courses des pré-licenciés et poussins peuvent être encadrées par un ouvrier et deux éducateurs en serre-file, aucun adulte à vélo ne sera toléré sur les épreuves des pupilles, benjamins et minimes
- Un seul et unique vélo est autorisé par journée de course (sauf si cyclo-cross avec épreuve routière – pour une épreuve de cyclo-cross en deux manches, un seul vélo est autorisé).
- Le changement de vélo, roues et/ou accessoires est interdit pour toutes les épreuves de contre la montre.
- Le départ des épreuves se fait pied à terre (sauf sprint ou CLM).

En cas d'entrave au règlement ou le constat d'un comportement incorrect (du coureur ou d'un proche), un jury, composé d'un représentant de la commission jeune, de l'arbitre désigné et d'un représentant du club du coureur, sera seul juge et pourra appliquer une sanction allant jusqu'à la mise hors course et/ou une pénalité de points au classement club de la journée.

Le jury diffusera immédiatement sa décision au public avant publication des résultats.

Article 3 : Résultats

Afin de faciliter la tâche de chacun, le même format informatique (Excel) sera utilisé pour les classements.

La remise des prix de chaque épreuve sera organisée dans les meilleures conditions et dans un délai respectable afin que chacun puisse y participer.

A l'issue de chaque manche il sera établi :

Deux classements individuels (filles et garçons), cumul des points des deux épreuves de la journée (avec les coureurs extérieurs au département). En cas d'égalité entre deux coureurs, la priorité sera donnée à l'épreuve désignée en début de saison. **Voir ANNEXE 1**

Le résultat de chaque épreuve sera affiché, dans les délais les plus brefs suivant la fin de l'épreuve, à proximité de la ligne de départ / arrivée.

Les classements devront être adressés au plus vite, par mail (format Excel) à christophe.pernollet@wanadoo.fr et pilot.jef@orange.fr pour l'établissement des classements généraux individuels et des clubs.

Nota : *Pour la finale de SEYSSEL du 2 octobre 2016 (épreuve disputée à la fois par les jeunes du TDJC et du TDJV), les coureurs classés dans les 2 challenges avant la finale marqueront leurs points dans les 2 classements. Les points clubs seront attribués comme pour toutes les autres épreuves du challenge.*

Article 4 : Classements

A. Classement individuel du jour

Pour chaque catégorie, deux classements individuels du jour (garçons et filles) sont établis en tenant compte de tous les coureurs présents (coureurs du département et coureurs licenciés hors département) suivant le barème de points. **Voir ANNEXE 2**

B. Classement général individuel de l'année

Un classement général individuel à l'année est établi pour les seuls coureurs licenciés en Haute-Savoie et à l'UC Gessienne suivant le nombre de points attribués pour chaque manche et pour chaque épreuve (sans retirer les coureurs non licenciés dans le département).

Un coureur présent au départ, mais contraint à l'abandon, sera classé dernier et marquera les points de l'avant-dernier – 25 points

Pour 2016, les jeunes auront le droit à 1 joker (une absence ou le plus mauvais résultat si le jeune cycliste participe à toutes les manches).

En cas d'égalité, les enfants seront déclarés ex-æquo et la remise des prix tiendra compte de cette égalité. Cette règle s'applique également au classement club.

Les coureurs possédant une licence accueil ou journée seront récompensés au classement du jour mais ne marqueront pas de points au classement du challenge. Un classement général individuel sera établi pour les pré-licenciés mais cette catégorie ne comptera pas pour le classement des clubs.

Chaque club peut proposer un(e) jeune licencié(e) volontaire pour aider à l'arbitrage.

C. Classement des clubs

Le classement par clubs sera effectué en tenant compte du classement des deux meilleurs coureurs garçons et de la meilleure fille (classement indépendant de celui des garçons) classés de chaque club dans chaque catégorie (attention, y compris les minimales cette année)

Calcul - Cas général

Le club a deux garçons et une fille classés. Sachant que le premier marque 1 point, le deuxième 2 points, etc. La somme est faite des 2 premiers coureurs garçons et de la première fille classés de chaque club. Exemple: 2^{ème}, 5^{ème} et 2^{ème} fille = 2 + 5 + 2 = 9 points

Calcul - Cas particulier

Le club n'a qu'un seul coureur classé dans une catégorie ou n'en a pas.

Exemple : Un seul coureur du club classé 8^{ème} et 25 coureurs classés dans la catégorie dont 8 filles:

$8 + (25+1) + (8+1) = 43$ Le club a 43 points pour cette catégorie.

Si aucun coureur classé : $(25+1) \times 2 + (8+1) = 61$ points

Le Club obtient 61 points pour la catégorie.

On additionne les points de toutes les catégories pour chaque club. Le club qui obtient le moins de points est proclamé vainqueur du jour.

En fonction du classement du jour, chaque club reçoit un certain nombre de points suivant le barème ci-après :

Attribution des points :		le 1 ^{er} club : 30 points	le 2 ^{ème} club : 28 points
le 3 ^{ème} club : 26 points	le 4 ^{ème} club : 24 points	le 5 ^{ème} club : 22 points	le 6 ^{ème} club : 20 points
le 7 ^{ème} club : 18 points	le 8 ^{ème} club : 16 points	le 9 ^{ème} club : 14 points	le 10 ^{ème} club : 12 points
le 11 ^{ème} club: 10 points	le 12 ^{ème} club : 8 points	le 13 ^{ème} club : 6 points	le 14 ^{ème} club : 4 point

Le 15^{ème} et suivants marquent **2** points

A la fin de la saison, est proclamé vainqueur le club qui aura obtenu le plus de points.

Article 5 : Récompenses – Remise des prix

Au classement du jour, les trois premiers (garçons et filles) seront récompensés par des coupes ou des trophées, et éventuellement des prix. Tous les autres jeunes pourront être récompensés par des médailles ou des prix. Conformément aux dispositions en vigueur, il ne pourra être remis que des prix en nature.

Au classement général final du challenge départemental, les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés par le Comité Départemental.

Pour la remise des prix, les trois premiers coureurs de chaque épreuve sont tenus de se présenter et de porter le maillot du club.

Un challenge sera remis au club vainqueur et conservé pour une durée d'un an.

Il sera définitivement acquis à un club après trois victoires consécutives.

Article 6 : Prestations

L'ensemble des prestations (matériels et personnels : ravitaillement, sécurité, pointage) est à charge du club organisateur. Les commissaires et le comité départemental ont la responsabilité d'apporter le matériel nécessaire à leurs prestations.

Le club organisateur mettra également deux personnes au minimum à disposition des commissaires (inscriptions, pointage, édition des résultats, etc. ...). Les éducateurs de chaque club pourront être mis à contribution par les commissaires pour les aider dans leurs tâches.

Article 7 : Challenge éducateurs

Un challenge réservé aux éducateurs se disputera sur 6 épreuves qui seront les suivantes :

- Slalom éducatif à CLUSES le 17 avril
- Jeux à MEGEVE le 4 juin
- Sprint à VILLE LA GRAND le 12 juin
- Route à ANNECY le 4 septembre
- Cyclo-cross à EVIAN le 18 septembre
- Cyclo-cross à SEYSSEL le 2 octobre

Les participants doivent :

- être licenciés (mention certificat médical).
- être en possession, au minimum, du brevet d'animateur-jeune ou entraîneur-jeune (ancien BF 1).
- être éducateur au sein d'un club.
- S'inscrire par mail auprès de Christophe Pernellet (christophe.pernellet@wanadoo.fr) avant le jeudi 20h00.

Les distances et le contenu des épreuves ne dépendent d'aucun règlement.

Points attribués: Le dernier de l'épreuve marque 1 point, l'avant-dernier 2 points et ainsi de suite en remontant le classement jusqu'au premier.

Nous comptons sur le maximum d'éducateurs pour ce challenge que nous souhaitons "festif et bon enfant"

Article 8 : Composition de la commission jeunes route

PERNOLLET Christophe (VC Cluses)
AULNETTE Adélaïde (Thyez Cyclisme 74)
PILLOT Jean-François (Team Allinges-Publier)
LELANDAIS Fabrice (Haute-Savoie Mont Blanc Cyclisme)
MONARD Stéphane (UC Seyssel-Frangy)

Se référer à ces personnes pour toutes questions ou remarques lors des manches TDJC

Article 9 : Sélection Trophée Régional

Pour 2016, le trophée régional aura lieu les 28 et 29 mai 2016 à AMPHION/PUBLIER (74). La sélection haut-savoyarde sera effectuée par les membres de la commission jeunes route du comité départemental.

Les coureurs sélectionnés devront être disponibles les 21 et 22 mai pour préparer cette épreuve sur le site des compétitions.

Le classement du TDJC n'est pas le seul critère de sélection.

Au minimum, 1 épreuve, parmi les 3 manches précédant le T.R, est obligatoire pour prétendre à cette sélection.

NB : Une petite participation par enfant sera demandée pour les frais d'hébergement.

Article 10 : cadets, cadettes

Les coureurs de cette catégorie d'âge ne seront plus acceptés sur les épreuves du TDJC.

Article 11 : Publicité du Règlement

Le présent règlement devra être affiché, de façon à être facilement consultable, près de la table d'inscription ; il est également en ligne sur le site du comité <http://www.cyclisme-haute-savoie.com/>

ANNEXE 1

Epreuve prioritaire en cas d'égalité

Cluses	Slalom éducatif	Route
Prévessin	Sprint	Route
Passy	Jeux / Clm	Route
Megève	Course de côte	Jeux/cyclo
Annemasse	Sprint	Route
Marignier	Jeux/Sprint	Route
Anncy	Sprint	Route
Evian	Cyclo	
Motz	Cyclo	

ANNEXE 2

Grille de points

place	points	différence
1	202	
2	191	-11
3	181	-10
4	171	-10
5	161	-10
6	152	-8
7	144	-8
8	136	-8
9	128	-8
10	120	-8
11	115	-5
12	110	-5
13	105	-5
14	100	-5
15	95	-5
16	92	-3
17	89	-3
18	86	-3
19	83	-3
20	80	-3
21	78	-2
22	76	-2
23	74	-2
24	72	-2
25	70	-2
26	68	-2
27	66	-2
28	64	-2
29	62	-2
30	60	-2
Places suivantes :		-1 jusqu'au

Exemples de points :

Un coureur gagne la course et termine

5^{ème} du sprint, le calcul est le suivant :

$$(1^{er}) \mathbf{202} + (5^{ème}) \mathbf{161} = \mathbf{363}$$

Son résultat du jour est donc **363** points.

Le classement se fait donc à l'addition des points gagnés à chaque épreuve.

Dans la même catégorie, une fille gagne la course et termine 4^{ème} au sprint (4^{ème} féminine !)

Le calcul est le suivant :

$$(1^{ère}) \mathbf{202} + (4^{ème}) \mathbf{171} = \mathbf{373}$$

Son résultat du jour est de **373** points.

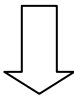
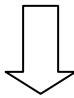
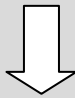
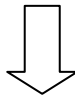
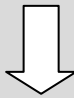
PS : coureur contraint à l'abandon :

Marque les points du dernier – 25 points

Ces résultats sont reportés ainsi dans le classeur TDJC pour le classement de l'année.

ANNEXE 3

ORDRE D'APPEL DES CLUBS POUR COURSES SUR ROUTE

\	à CLUSES	à PASSY	à ANNEMASSE	à MARIGNIER	à ANNECY
					
1 ^{er} club appelé	CLUSES	PASSY	ANNEMASSE	ALLINGES	ANNECY
2 ^e club appelé	EVIAN	THYEZ	ST JULIEN	MEGEVE	GEX
3 ^e club appelé	GAVOT	MEGEVE	CLUSES	SEYSSEL	ANNEMASSE
4 ^e club appelé	MEGEVE	ST JULIEN	SEYSSEL	THYEZ	GAVOT
5 ^e club appelé	THYEZ	ANNECY	ALLINGES	EVIAN	SEYSSEL
6 ^e club appelé	PASSY	GAVOT	GEX	CLUSES	ALLINGES
7 ^e club appelé	ST JULIEN	GEX	ANNECY	PASSY	EVIAN
8 ^e club appelé	GEX	ANNEMASSE	EVIAN	ANNECY	PASSY
9 ^e club appelé	ANNEMASSE	EVIAN	THYEZ	GAVOT	ST JULIEN
10 ^e club appelé	SEYSSEL	ALLINGES	GAVOT	GEX	MEGEVE
11 ^e club appelé	ALLINGES	CLUSES	PASSY	ANNEMASSE	CLUSES
12 ^e club appelé	ANNECY	SEYSSEL	MEGEVE	ST JULIEN	THYEZ